**13e Session de la Conférence des Parties contractantes**

**à la Convention de Ramsar sur les zones humides**

**« Les zones humides pour un avenir urbain durable »**

**Dubaï, Émirats arabes unis, 21 au 29 octobre 2018**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Ramsar COP13 Doc.9** |

**Rapport du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST)**

Introduction

1. Le présent rapport du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) se concentre sur les activités et les progrès du GEST au cours de la période triennale 2016-2018. Pour les rapports intérimaires du Président du GEST au Comité permanent, veuillez consulter les documents [SC51-13](https://www.ramsar.org/fr/document/sc51-13-rapport-du-president-du-groupe-devaluation-scientifique-et-technique-gest-et-projet), [SC52-10](https://www.ramsar.org/fr/document/sc52-10-rapport-du-president-du-groupe-devaluation-scientifique-et-technique-gest-et-projet), [SC53-10](https://www.ramsar.org/fr/document/sc53-10-rapport-du-president-du-groupe-devaluation-scientifique-et-technique-gest) et [SC54-22](https://www.ramsar.org/fr/document/sc54-22-rapport-du-president-du-groupe-devaluation-scientifique-et-technique-gest).

2. Un mois après avoir été nommés, les membres du GEST se sont réunis en novembre 2015 et ont élaboré un projet de plan de travail pour examen par le Comité permanent. Le Comité a demandé que le GEST cherche à obtenir un appui additionnel des Parties contractantes et des Correspondants nationaux du GEST (CN‑GEST). Après ce processus de consultation, le Comité permanent a approuvé le plan de travail révisé en juin 2016. L’annexe 1 du présent rapport contient un tableau qui résume les progrès accomplis concernant le [Plan de travail du GEST 2016‑2018](https://www.ramsar.org/fr/document/plan-de-travail-du-groupe-devaluation-scientifique-et-technique-gest-pour-2016-2018) jusqu’en juillet 2018.

Mise à jour sur les tâches hautement prioritaires

3. La [Décision SC52-04](https://www.ramsar.org/fr/document/decisions-de-la-52e-reunion-du-comite-permanent-sc52) demande au GEST de se concentrer sur neuf tâches hautement prioritaires décrites ci‑dessous.

4. *Fournir des avis aux Parties contractantes à la Convention de Ramsar et aux acteurs sur l’état mondial des zones humides et de leurs services à l’humanité* : Le GEST, en collaboration avec le Secrétariat, a produit la première édition des ***Perspectives mondiales pour les zones humides : État mondial des zones humides et de leurs services à l’humanité,*** publication emblématique de la Convention. Les Perspectives mondiales pour les zones humides, qui seront publiées le 1er octobre, avant la COP13, examinent et analysent l’état et les tendances des zones humides, les moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides et les réponses apportées. L’ouvrage sera disponible en ligne et le GEST a préparé des notes techniques proposant des informations complémentaires au rapport principal.

5. *Observation de la Terre en tant qu’outil de « meilleures pratiques » pour l’inventaire, la cartographie et le suivi des zones humides, y compris des Sites Ramsar* (Tâche 1.1) : Le GEST a remis au Secrétariat un projet de **Rapport technique Ramsar**, *The use of Earth Observation for wetland inventory, assessment and monitoring: An information source for the Ramsar Convention for Wetlands* (Recours à l’observation de la Terre pour l’inventaire, l’évaluation et le suivi des zones humides : Source d’information pour la Convention de Ramsar sur les zones humides). Le rapport est en production.

6. *Élaboration de lignes directrices pour les inventaires de tourbières en vue d’une inscription possible sur la Liste des zones humides d’importance internationale* (Tâche 1.2) : Comme demandé, le GEST a préparé un [**Projet de résolution**](https://www.ramsar.org/fr/document/cop13-doc1813-projet-de-resolution-sur-les-orientations-en-matiere-didentification-de-zones) surles *Orientations sur l’identification de zones humides d’importance internationale (Sites Ramsar) pour la régulation des changements climatiques mondiaux, comme argument additionnel aux critères Ramsar existants* (COP13 Doc.18.13). Une Note d’information intitulée *Best practice guidelines for conducting tropical peatland inventories to facilitate their designation as Ramsar Sites* (Lignes directrices sur les meilleures pratiques de réalisation d’inventaires des tourbières tropicales pour faciliter leur inscription en tant que Sites Ramsar) a été préparée et elle est en cours de production.

7. *Outil de gestion des Sites Ramsar* (Tâche 2.1) : Après que le GEST et le Secrétariat aient demandé la contribution des CN‑GEST et des CN‑CESP, le GEST et le Secrétariat ont mis au point des [**Outils de gestion des Sites Ramsar en ligne**](https://www.ramsar.org/fr/ressources/outils-de-gestion-des-sites-ramsar).

8. *Note d’orientation sur l’évaluation et la valorisation des services écosystémiques des zones humides, avec outils* (Tâche 3.1) : Une [**Note d’orientation**](https://www.ramsar.org/fr/document/note-dorientation-ramsar-ndeg-2-integrer-les-valeurs-multiples-des-zones-humides-dans-le) intitulée *Intégrer les valeurs multiples des zones humides dans le processus décisionnel*, avec un protocole annexé pour évaluer les valeurs multiples des zones humides, a été produite et lancée en septembre 2017. L’annexe adaptait le guide IPBES en six étapes pour une conceptualisation diverse de la nature et de ses avantages dans le contexte de Ramsar.

9. *Les écosystèmes de zones humides et la prévention des risques de catastrophe* (Tâche 3.2) : Une [**Note d’orientation**](https://www.ramsar.org/fr/document/note-dorientation-ramsar-ndeg-1-les-zones-humides-pour-la-reduction-des-risques-de) intitulée *Les zones humides pour la réduction des risques de catastrophe: Des choix judicieuxpour des communautés résilientes*, rédigée par Wetlands International, sous la direction de Ritesh Kumar, membre du GEST, a été produite et lancée en octobre 2017 pour la Journée internationale de prévention des catastrophes.

10. *Besoins en eau des zones humides* (Tâche 4.1) : En janvier 2018, le GEST a remis au Secrétariat, pour finalisation, un projet de **Note d’orientation** qui est actuellement en production; elle est intitulée *Implementing environmental flows with benefits for society and different wetland ecosystems in river systems* (Appliquer les flux environnementaux dans l’intérêt de la société et de différents écosystèmes de zones humides à l’intérieur des bassins fluviaux) et issue d’un rapport technique plus exhaustif sur les flux environnementaux, *Listen to the river: Lessons from a global review of environmental flow success stories*, publié par le WWF‑Royaume-Uni pour le 20th International River Symposium.

11. *Examen et analyse des rapports de Missions consultatives Ramsar* (Tâche 4.2) : Un [**rapport de consultant**](https://www.ramsar.org/document/comprehensive-review-and-analysis-of-ramsar-advisory-mission-ram-reports) analysant les MCR a été produit en consultation avec le GEST. Une [**Note d’orientation**](https://www.ramsar.org/fr/document/note-dorientation-ramsar-ndeg-3-missions-consultatives-ramsar-un-mecanisme-permettant-de) et une [**Note d’information**](https://www.ramsar.org/fr/document/note-dinformation-ramsar-8-missions-consultatives-ramsar-conseils-techniques-sur-les-sites) sur les MCR ont été préparées et publiées.

12. *Promotion des meilleures pratiques pour la restauration des zones humides* (Tâche 5.1) : Le GEST a remis au Secrétariat, en mars 2018, pour finalisation, un projet de **Note d’information**, qui est en cours de production, sur la restauration des zones humides pour la résilience aux changements climatiques.

Mise à jour sur d’autres tâches sélectionnées, y compris des fonctions consultatives spéciales et des questions émergentes

13. Un certain nombre d’autres tâches nécessitant un temps et des ressources limités ont été réalisées, notamment :

* Un [**projet de résolution**](https://www.ramsar.org/fr/document/cop13-doc1812-projet-de-resolution-sur-lapplication-future-des-aspects-scientifiques-et) sur *l’application future des aspects scientifiques et techniques de la Convention pour 2019-2021* (COP13 Doc.18.12).
* La *Tâche 2.6, Registre de Montreux* : Un rapport sur les *Changements dans les caractéristiques écologiques des zones humides – Orientations et mécanismes Ramsar*, qui a été téléchargé sur [**les Outils de gestion des Sites Ramsar**](https://www.ramsar.org/fr/ressources/reconnaitre-et-evaluer-les-menaces-pour-le-site) (voir Tâche 2.1).
* La *Tâche 5.3, Avis pour la 13e Session de la Conférence des Parties sur les méthodes pratiques de réhumidification et de restauration des tourbières* : Un [**projet de résolution**](https://www.ramsar.org/fr/document/cop13-doc1814-projet-de-resolution-sur-la-restauration-de-tourbieres-degradees-pour) sur*la restauration de tourbières dégradées pour atténuer les changements climatiques et s’adapter à ces changements**et améliorer la biodiversité* (COP13 Doc.18.14) a été préparé. Le Groupe a aussi progressé concernant le projet de Rapport technique Ramsar sur la *Restauration des tourbières et les méthodes de réhumidification dans les tourbières septentrionales*, qui est en train d’être revu par un comité externe. La production du rapport dépendra de la capacité et des commentaires reçus de l’étude externe.

14. *Projets de résolutions préparés par les Parties contractantes*: Parmi ses responsabilités essentielles, le GEST fournit des commentaires et des avis sur les questions scientifiques et techniques soulevées dans les projets de résolutions rédigés par les Parties contractantes.

15. Label *Ville des Zones Humides accréditée*: Conformément à la [Résolution XII.10](https://www.ramsar.org/fr/document/resolution-xii10-label-ville-des-zones-humides-accreditee-par-la-convention-de-ramsar), un membre du GEST siège au Comité consultatif indépendant. Le GEST a fourni des suggestions sur les moyens d’améliorer le processus à la 54e Réunion du Comité permanent (voir [SC54-22](https://www.ramsar.org/fr/document/sc54-22-rapport-du-president-du-groupe-devaluation-scientifique-et-technique-gest)).

16. *IPBES*: Le Président du GEST a assisté à la Quatrième session plénière de l’IPBES en février 2016 et aux réunions du Groupe d’experts multidisciplinaire de l’IPBES en juin 2017 et juin 2018. De même, Siobhan Fennessy et Lars Dinesen qui sont membres du GEST ont représenté la Convention à la Sixième session plénière de l’IPBES en mars 2018. Le GEST fournira des avis sur la demande d’évaluation thématique adressée à l’IPBES sur l’état et les tendances actuels des zones humides, conformément à la [Résolution XII.2](https://www.ramsar.org/fr/document/resolution-xii2-le-plan-strategique-ramsar-2016-2024) et à la Décision [SC47‑24](https://www.ramsar.org/fr/document/decisions-de-la-47e-reunion-du-comite-permanent-sc47).

17. *Participation du GEST à des évaluations mondiales*: Le GEST a participé aux processus d’examen externe, y compris, le cas échéant, en fournissant des données sur l’indice des tendances de l’étendue des zones humides (WET) pour les évaluations mondiales suivantes sur l’environnement :

* Évaluation de l’IPBES sur la dégradation et la restauration des terres;
* Évaluation de l’IPBES sur la biodiversité mondiale;
* Évaluations régionales de l’IPBES;
* Sixième rapport sur l’Avenir de l’environnement mondial (GEO‑6); et
* Perspectives territoriales mondiales.

18. *Questions émergentes—incendies de tourbière (MCR) et influenza aviaire hautement pathogène (HPAI) (rappel sur les orientations)*: En 2016, le GEST a proposé son avis au CN‑GEST de l’Indonésie dans un appel relatif à la propagation non contrôlée des incendies dans les tourbières. La question a été présentée à la 50e Réunion du Comité permanent (voir <https://www.ramsar.org/document/sc51-presentation-report-of-the-strp-chair> et Annexe II du document [SC51-13](https://www.ramsar.org/fr/document/sc51-13-rapport-du-president-du-groupe-devaluation-scientifique-et-technique-gest-et-projet)).

19. Le GEST a également rappelé aux Parties contractantes, en 2017, l’existence d’orientations Ramsar sur les politiques et réponses nationales appropriées en cas d’épidémies récentes d’influenza aviaire hautement pathogène (voir [SC53-10](https://www.ramsar.org/fr/document/sc53-10-rapport-du-president-du-groupe-devaluation-scientifique-et-technique-gest)).

20. Pour terminer, je souhaite remercier le Secrétariat pour son appui au GEST et exprimer ma profonde gratitude pour les nombreuses heures de travail consenties par les membres du GEST, les experts et les observateurs afin de promouvoir la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides.

**Annexe**

**État des tâches du plan de travail du GEST 2016-2018**

| **Tâche** | **No** | **Public(s) ciblé(s)** | **Résultat(s)** | **Notes** | **Commentaires** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Tâches hautement prioritaires**  |
| Fournir des avis aux Parties contractantes à la Convention et aux acteurs sur l’état mondial des zones humides et de leurs services à l’humanité (SoWWS) |  | Décideurs et praticiens (administrateurs de zones humides et acteurs, y compris administrateurs d’aires protégées et de centres d’éducation aux zones humides) | Rapport emblématique (Perspectives mondiales sur les zones humides (GWO) : État mondial des zones humides et de leurs services à l’humanité)RésuméRésumé pour les décideurs Notes techniquesMicrosite web | Les résultats sont en production : mise en pages et traduction. La publication est prévue pour le 1er octobre, avant la COP13. | Deux ateliers de rédaction ont eu lieu (en 2016 en marge d’INTECOL à Changshu, Chine et en 2017 à Gland, Suisse, au Secrétariat).Dans le cadre du plan de travail du GEST 2016-2018, une mise à jour de l’indice WET a été demandée au PNUE‑WCMC pour inclure toutes les régions Ramsar comme élément clé du GWO. L’indice mis à jour a été inclus dans le GWO.  |
| Observation de la Terre en tant qu’outil de « meilleures pratiques » pour l’inventaire, la cartographie et le suivi des zones humides, y compris des Sites Ramsar | 1.1 | Praticiens  | Rapport technique Ramsar  | Un projet final a été soumis au Secrétariat et est en cours de production. | Un atelier de rédaction a eu lieu en 2016 en République démocratique populaire lao, organisé par l’International Water Management Institute (IWMI)-Asie du Sud‑Est.  |
| Élaboration de lignes directrices pour les inventaires de tourbières en vue d’une inscription possible sur la Liste des zones humides d’importance internationale | 1.2 | Praticiens (administrateurs de Sites Ramsar) | Projet de résolutionNote d’information  | Un projet de résolution sur *l’identification de zones humides d’importance internationale (Sites Ramsar) pour la régulation des changements climatiques mondiaux, comme argument additionnel aux critères Ramsar existants* a été rédigé et examiné par la 54e Réunion du Comité permanent.Un projet de Note d’information a été rédigé par des consultants, examiné par le GEST et remis au Secrétariat. Le projet est en production.  | Un atelier international sur *La conservation et l’utilisation rationnelle des tourbières dans le contexte des changements climatiques*, organisé par l’Agence fédérale allemande de conservation de la nature (BNF) à Vilm, Allemagne (2016), a permis de rassembler les contributions à ce sujet ainsi que sur d’autres tâches relatives aux tourbières (p. ex., Tâches 2.4 et 5.3) dans le plan de travail.  |
| Outil de gestion des Sites Ramsar | 2.1 | Praticiens (administrateurs de Sites Ramsar) | Sous-page du site web Ramsar  | Terminé |  |
| Note d’orientation sur l’évaluation et la valorisation des services écosystémiques des zones humides, avec outils | 3.1 | Décideurs et praticiensPraticiens | Note d’orientation Rapport technique Ramsar  | TerminéLa tâche n’a pas été entreprise pour cause de capacités limitées et de contraintes de temps.  | Un atelier de rédaction a été organisé par Wetlands International aux Pays‑Bas en 2016.  |
| Les écosystèmes de zones humides et la prévention des risques de catastrophe | 3.2 | Décideurs | Note d’orientation  | Terminé |  |
| Besoins en eau des zones humides | 4.1 | Décideurs et praticiens aux niveaux national, du bassin versant et local  | Note d’orientation fondée sur le rapport du WWF  | Note d’orientation en production | Des membres du GEST ont participé au conseil consultatif sur le rapport du WWF.  |
| Examen et analyse des rapports de Missions consultatives Ramsar | 4.2 | DécideursPraticiens (administrateurs de zones humides) | Rapport de consultationNote d’orientation Note d’information | Terminé | Le WWF a fourni 22 000 CHF pour couvrir les coûts de cette consultation. |
| Promotion des meilleures pratiques pour la restauration des zones humides | 5.1 | DécideursPraticiens (administrateurs de zones humides) | Note d’information Note d’orientation  | En productionLa tâche n’a pas été entreprise pour cause de capacités limitées et de contraintes de temps.  |  |
| **Autres tâches** |
| Atelier sur l’application des inventaires culturels des zones humides | 1.3 | Praticiens (administrateurs de zones humides) | Atelier de renforcement des capacitésDes études de cas seront publiées sur le site web de Ramsar dans le cadre de l’Outil de gestion des Sites Ramsar.  | La tâche n’a pas été entreprise pour cause de capacités limitées et de contraintes de temps. |  |
| La gestion des zones humides pour réduire les risques de maladies portées par l’eau et portées par des vecteurs aquatiques | 2.2 | Praticiens (administrateurs de zones humides) | Note d’information | Un projet initial de la Note d’information a été préparé mais non finalisé en raison de contraintes de temps.  |  |
| Gestion des zones humides transfrontières | 2.3 | Décideurs | Note d’orientation  | La tâche n’a pas été entreprise pour cause de capacités limitées et de contraintes de temps. |  |
| Évaluation des progrès réalisés dans l’application des « Lignes directrices relatives à une action mondiale pour les tourbières »  | 2.4 | Praticiens et décideurs | Élaboration et diffusion d’un questionnaire envoyé à certaines Parties contractantes via leur Correspondant national GEST, fondé sur la superficie des tourbières et d’autres critères, en vue d’identifier les meilleures pratiques pour mettre en œuvre un plan d’action pour les tourbières.  | Un mémorandum a été préparé sur le choix des pays pour le questionnaire.  |  |
| 2.4 Meilleures pratiques pour l’élaboration et l’application de plans d’action pour la gestion des espèces exotiques envahissantes dans les Sites Ramsar et autres zones humides : un guide des orientations disponibles | 2.5 | Praticiens (administrateurs de zones humides)  | Note d’information | La tâche n’a pas été entreprise pour cause de capacités limitées et de contraintes de temps. |  |
| Registre de Montreux  | 2.6 | Praticiens (administrateurs de zones humides) et décideurs | Publication du rapport Webinaire | TerminéLa tâche n’a pas été entreprise pour cause de capacités limitées et de contraintes de temps. | Le rapport est publié dans les [**Outils de gestion des Sites Ramsar en ligne**](https://www.ramsar.org/fr/ressources/outils-de-gestion-des-sites-ramsar)**.** |
| Études de cas sur « la valorisation et l’utilisation rationnelle des zones humides » | 3.3 | Praticiens Décideurs | Études de cas Note d’orientation | Un appel à études de cas a été rédigé mais n’a pas été diffusé en raison de capacité limitée et de contraintes de temps.  |  |
| L’aquaculture et l’utilisation rationnelle des zones humides | 4.3 | Décideurs (communautés de la conservation et de l’aquaculture) | Note d’orientation  | La tâche n’a pas été entreprise pour cause de capacités limitées et de contraintes de temps. |  |
| Incidences de la REDD-plus pour l’utilisation rationnelle des zones humides | 5.2 | Décideurs | Note d’orientation  | La tâche n’a pas été entreprise pour cause de capacités limitées et de contraintes de temps. |  |
| Avis pour la 13e Session de la Conférence des Parties sur les méthodes pratiques de réhumidification et de restauration des tourbières | 5.3 | Praticiens (administrateurs de zones humides) | Projet de résolutionRapport technique Ramsar | Un projet de résolution sur *la restauration de tourbières dégradées pour atténuer les changements climatiques et s’adapter à ces changements et améliorer la biodiversité* a été rédigé et examiné à la 54e Réunion du Comité permanent. Un projet de Rapport technique Ramsar a été produit et est en train d’être revu par un comité externe.  | La réalisation du Rapport technique Ramsar dépendra de la capacité et des commentaires reçus dans le rapport externe.  |